de l'Église catholique à Fort-Resolution, Fort-Providence et Aklavik. Les externats sont situés à Port-Brabant, Fort-Norman, Port-Radium, Fort-Smith et Fort-Simpson.

Une très belle école secondaire publique vient d'être achevée à Yellowknife; elle donnera accès à l'éducation aux enfants qui habitent d'autres établissements des Territoires. L'école de Yellowknife est l'unique école des Territoires maintenue en grande partie par les taxes locales et administrée par une commission scolaire locale. Il existe aussi à Forth-Smith une école non confessionnelle maintenue au moyen de droits et de subventions. En outre, il existe à Fort-McPherson un externat pour Indiens dirigé par la Division des affaires indiennes du ministère des Mines et Ressources.

Les élèves des écoles publiques et des écoles secondaires qui habitent les régions reculées des Territoires peuvent suivre les cours par correspondance offerts par les autorités provinciales de l'Instruction publique en Alberta; ces cours sont défrayés par l'administration.

Les jeunes Esquimaux de l'Arctique oriental reçoivent une certaine instruction aux externats des missions. En raison de leur existence nomade, cependant, les Esquimaux demeurent rarement longtemps aux établissements et les périodes de temps dont les missions disposent pour instruire les enfants sont, par conséquent, plutôt courtes. Les jeunes Esquimaux de la côte de l'Arctique occidental et du Delta du Mackenzie fréquentent les internats des missions à Aklavik. Les Esquimaux de l'Arctique oriental ont appris une méthode d'écriture syllabique (des caractères géométriques analogues à la sténographie) que la plupart d'entre eux peuvent maintenant lire et écrire avec facilité. On en a profité pour présenter des ouvrages éducatifs en esquimau au bénéfice des enfants et des adultes et traitant de santé, d'hygiène et d'économie. On projette de dispenser un peu d'enseignement aux postes d'infirmières que le gouvernement compte établir sous peu en territoire esquimau.

Les questions d'enseignement relèvent du Conseil territorial du Nord-Ouest, sur l'avis duquel un inspecteur des écoles a été nommé en 1946. Par suite d'inspections subséquentes effectuées dans tout le district de Mackenzie, l'administration de l'instruction publique dans les Territoires est en voie de réorganisation et de nouvelles facilités sont en train d'être créées. Parmi les améliorations inaugurées récemment figurent un vaste réseau de distribution régulière de films éducatifs et l'organisation d'émissions scolaires spéciales. On projette actuellement de fournir plus de matériel et de fournitures, de porter une plus grande attention aux méthodes d'enseignement et d'établir de nouveaux externats dans les régions encore dépourvues de facilités d'enseignement.

PARTIE II.—AUTRES INITIATIVES ÉDUCATIONNELLES Section 1.—Les arts et l'éducation*

Beaux-arts.—Les beaux-arts sont un sujet facultatif au programme des facultés des arts d'un certain nombre d'universités qui permettent de choisir les beaux-arts parmi cinq sujets durant un an ou deux. Certaines universités, comme l'Université Acadia (N.-É.), offrent six cours facultatifs ou plus. L'Université Mount-Allison (N.-B.) et l'Université de la Saskatchewan offrent un nombre suffisant de cours pour conduire au grade de bachelier avec spécialisation en beaux-arts.

^{*} Revisé sous la direction de M. H. O. McCurry, directeur, Galerie nationale du Canada, Ottawa.